

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Sandrine CHAREYRE et Monsieur Hervé SAULIGNAC, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de PRIVAS lors de la Commission Permanente du 6 février 2017 :

159 815 € seront versés au collège du Sacré Cœur de Privas au titre des forfaits d'externat pour la part fonctionnement et la part personnel pour l'année 2016-2017 en faveur des collèges privés,

Au titre du soutien aux manifestations sportives conventionnées avec le Département, l'Olympique Centre Ardèche percevra une subvention de **6 000 €** dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de l'Ardèche de Beach Soccer et l'association « Ardèche Sport Attitude », une subvention de **9 000 €** pour l'organisation du Triathlon des Gorges de l'Ardèche.